

# RESUMES NON TECHNIQUES

## 1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

### LE PROJET

● Notre demande d'autorisation est présentée au nom de la SCEA Tremblay, société basée à Villeneuve, à LA ROUXIERE. Nous sommes deux gérants dans cette société :

- Xavier TREMBLAY, 60 ans, installé depuis 28 ans ;
- Cédric TREMBLAY, son fils, 34 ans, installé depuis 2004.

Nous employons 2 salariés sur nos élevages au sein de la SCEA Tremblay. Une troisième personne travaille sur la gestion des terres agricoles et l'entretien des bâtiments.

● Cette demande concerne le site du Champ des Landes, sur la commune de Varades (à 3 km de Villeneuve). Sur ce site, nous exploitons déjà une porcherie de 1512 places de porcs à l'engrais. Notre cheptel de truies et porcelets est et va rester concentré sur Villeneuve, mais nos porcelets nés sur Villeneuve sont ensuite élevés soit au Champ des Landes, soit sur le site de la Suchère (commune de La Rouxière). Nous demandons à pouvoir augmenter le cheptel présent sur le Champ des Landes. Cette extension nécessitera la construction d'une nouvelle porcherie et d'un couloir couvert, d'une surface totale de 854 m<sup>2</sup>.

● Notre projet s'accompagne de la mise à jour de notre plan d'épandage agricole, commun à nos 3 sites et visant à une bonne gestion agronomique des lisiers issus de nos élevages. Ce plan comporte une surface d'environ 353 ha épandables, situés sur les communes de LA ROUXIERE, VARADES et BELLIGNE. Les surfaces inscrites sont les nôtres (au nom de la SCEA de Villeneuve, pour plus de 150 ha épandables), plus les parcelles mises à disposition par 4 prêteurs (qui ne prêtent qu'une partie de leurs terres).

**Notre activité sur le site du Champ des Landes sera :**

- La production de porcs engraisés destinés aux abattoirs, avec un effectif maximum après projet de 2328 porcs. Les animaux seront élevés sur caillebotis. Cette activité est soumise à autorisation au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

**Ce projet a été motivé par les points suivants :**

- Nous devons moderniser notre élevage de truies gestantes avant le 01/01/2013 pour respecter la nouvelle directive Européenne sur le bien-être animal. Nous voulons en profiter pour changer l'organisation du travail sur le site de Villeneuve et augmenter le nombre de truies présentes, de façon à avoir une taille d'élevage suffisante pour 4 actifs à temps plein. L'augmentation du cheptel truies entraînera une augmentation du nombre de porcelets après sevrage (sur Villeneuve également, qui fait l'objet d'une demande d'autorisation séparée) et une augmentation du nombre de porcs à l'engrais sur le site du Champ des Landes, de manière à pouvoir élever nous-mêmes tous les porcelets nés à Villeneuve (aucune modification n'est prévue à la Suchère). Nous souhaitons garder notre spécialisation actuelle, avec un site pour les truies et porcelets et 2 autres pour les

porcs à l'engrais, car les inconvénients de cette spécialisation en terme d'organisation du travail sont limités (faible distance entre les sites) et moins importants que ses avantages sanitaires et environnementaux (maintien des engraisements porcins, plus gros producteurs de poussières et de mauvaises odeurs que les truies et porcelets, du côté Est du bourg de La Rouxière).

- Cette production s'inscrit dans un cycle cohérent et durable de productions végétales et animales : les porcs produiront des effluents qui serviront à fertiliser les céréales du plan d'épandage, lesquelles seront transformées à la ferme (sur les sites de Villeneuve et de la Suchère) pour fabriquer la plus grande partie des aliments destinés à l'élevage porcine. Ce cycle garantit une activité d'élevage qui tient compte du **lien au sol** sur les plans agronomique et nutritionnel.

## LE SITE D'ELEVAGE ET LE PLAN D'EPANDAGE

Le site du Champ des Landes est situé en zone agricole, près de la limite Nord-Ouest de la commune de VARADES. La sortie du bourg de LA ROUXIERE est située à environ 1,5 km à l'Ouest, la sortie du bourg de VARADES étant à 5 km au Sud de l'élevage. L'implantation de la nouvelle porcherie respectera les distances réglementaires par rapport aux tiers, cours d'eau et point d'eau. Le voisin le plus proche résidera à près de 500 m au Nord-Ouest (contre 450 m pour la porcherie actuelle).

Les terres d'épandage sont à moins de 6 km par la route et 5 km à vol d'oiseau depuis les stockages de lisier. Elles reposent sur un substrat de schistes et de grès, localement recouvert de colluvions ou d'alluvions. Les sols rencontrés sont surtout des sols minces au niveau des buttes et pentes, et des sols plus épais sur les zones de replats. Les seconds sont moins nombreux sur les surfaces étudiées ; ils sont profonds et possèdent une bonne réserve utile, mais peuvent s'avérer fragiles (sensibilité au tassement et parfois à la battance). Les premiers sont plus minces et plus caillouteux, mais généralement moins sensibles au ruissellement et au tassement.

Aucun périmètre de protection de captage ne s'étend sur le site et les zones d'épandage de l'élevage porcine, ni même aux alentours. Le captage le plus proche est celui d'Ancenis, à plus de 12 km de l'élevage et 9 km du plan d'épandage. Les bassins versants concernés sont ceux du ruisseau de Grée (en amont duquel se situe l'élevage) et de la Boire Torse. Ces deux cours d'eau sont des affluents de la Loire. Les zones concernées sont localement pentues, ce qui a amené à étudier des mesures compensatrices pour lutter contre les risques de ruissellement. Le secteur de l'étude est en amont des zones classées NATURA 2000 de la Vallée de la Loire (incluant les Marais de Grée et de Bray), à des distances variant selon les îlots d'épandage de moins de 900 m à plus de 7 km. L'élevage lui-même est à près de 5 km de la zone NATURA 2000. Aucun site ou monument classé ou inscrit n'est situé à moins de 2,5 km du plan d'épandage et 4,5 km du Champ des Landes.

## LES PRINCIPALES MESURES COMPENSATRICES PROPOSEES

**Notre étude propose la mise en œuvre de nombreuses mesures compensatoires pour limiter et diminuer les impacts sur l'environnement et le cadre de vie :**

- La **durée du stockage** de lisier permettra de retenir les effluents pendant plus de 10 mois, ce qui autorisera une gestion souple des épandages en fonction des conditions climatiques (pluie, vent, gel) et des besoins des cultures.

- Nous utilisons et continuerons à utiliser **2 produits désodorisants**, l'un au niveau de nos porcheries, et le second au moment des épandages en limite de village.
- **L'étude du plan d'épandage** a permis de déterminer les zones aptes à l'épandage : sur environ 410 ha de SAU étudiés, près de 353 ha ont été jugés potentiellement épandables.
- Par souci d'équilibre de la fertilisation, nous avons choisi de déployer la fertilisation organique sur une surface importante, ce qui permet d'atteindre une **faible pression azotée par hectare**. **La pression azotée moyenne chez les exploitants concernés par le plan d'épandage est limitée à moins de 130 kg d'azote organique / ha de surface épandable ou pâturée.**
- **Pour lutter contre les risques de pollution par ruissellement**, une étude a été menée îlot par îlot pour déterminer quelles mesures compensatrices prévoir éventuellement. **Le bilan de fertilisation phosphoré de toutes les exploitations concernées par le plan d'épandage est équilibré entre les apports organiques de toute origine et les exportations des cultures.**
- Nous sommes déjà aujourd'hui dans une **démarche de fertilisation raisonnée** : plan prévisionnel de fumure avec raisonnement des apports îlot par îlot (le lisier vient en substitution de l'engrais de synthèse).
- Le **matériel d'épandage** disponible comporte une rampe à pendillards sans tonne et une tonne à lisier munie d'un enfouisseur. Ces technologies permettent de limiter efficacement les risques de dispersion d'odeurs. Nous transportons déjà aujourd'hui une partie de notre lisier avec un réseau de canalisation enterrée, de façon à limiter les transports par tonnes à lisier sur les routes, et nous disposons d'une fosse relais située sur la partie Est du plan d'épandage.

## **2 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS**

L'activité agricole comporte naturellement un certain nombre de risques pour l'environnement de l'exploitation agricole. Ces risques sont, bien sûr, à rapprocher de l'activité quotidienne de l'exploitation agricole et de la manipulation quotidienne d'engins agricoles, d'animaux, de produits dangereux et/ou polluants.

### **LES DANGERS D'ORIGINE INTERNE A L'ELEVAGE**

Dans le cas de notre activité d'élevage de porcs, quatre dangers majeurs peuvent être mis en évidence :

- **l'écoulement accidentel de produits** : rupture de fosses à lisier et/ou des canalisations, débordement de fosses à lisier, accident lors du chargement, du transport ou de l'épandage du lisier. Les conséquences sont une pollution possible du sous-sol, de l'eau et de l'environnement. Ces dangers seront limités car les installations de stockage sont et seront récentes et conformes aux exigences réglementaires, le matériel d'épandage sera récent et performant, utilisé par des personnes habituées à gérer des effluents.
- **l'incendie** : les origines possibles seront les commandes de machine à soupe, le circuit de distribution électrique, le chauffage, les déchets inflammables (emballages papier, carton, bâches ...), les opérations par points chauds (trouçonnage, soudage ...). Les conséquences potentielles sont la destruction partielle ou totale du bâtiment et de son environnement immédiat. Les mesures de

prévention sont l'affichage des consignes de sécurité, le respect d'une distance de sécurité entre les bâtiments, l'utilisation de portes coupe-feu et matériaux ininflammables, la présence de plusieurs extincteurs et celle d'une réserve incendie sur le site lui-même.

- l'**explosion** : ce risque est lié au stockage d'aliments ; une bonne isolation des silos (mise à la terre) et un nettoyage régulier permettront de limiter ce risque.
- les **accidents de personnes** (électrisation, glissade, chute, écrasement, morsures...) peuvent être provoqués par des engins automoteurs, les matériels électriques, les appareils à pression, les silos et cellules, les animaux. Les conséquences sont des blessures ou traumatismes plus ou moins graves. Les mesures prises sont l'utilisation d'appareils respectant les normes de sécurité (ex : silos équipés de crinolines), vérifiés régulièrement, l'affichage et le respect des consignes de sécurité.

### **LES DANGERS D'ORIGINE EXTERNE A L'ELEVAGE**

Compte tenu de l'isolement relatif de l'élevage du Champ des Landes, les dangers potentiels sont limités. Il n'y a pas de route à grande circulation, de voie ferrée ou autres activités classées à proximité. La route départementale D25 passant devant le site est principalement utilisée pour un trafic local. Les risques identifiés peuvent être d'ordre :

- **climatique** (foudre, tempête...) : les mesures de prévention sont le maintien et l'extension des haies autour du site et la présence de parafoudres.